



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ndjamena, Tchad, le 16 février 2013

Les députés de l'Assemblée nationale du Tchad, Hon. Kebzabo, Président de l'UNDR et Hon. Mahamat Saleh Makki, Président du PUR et membre de PGA, condamnent la visite du Président Al Bashir au Tchad et appellent les autorités tchadiennes à respecter leurs obligations de coopération avec la Cour pénale internationale (CPI) en vertu du Statut de Rome de la CPI.

Accueillir le Président du Soudan, M. Omar El Béchir, est contraire à l'obligation légale du Tchad en tant qu'État partie à la Cour pénale internationale d'exécuter les mandats d'arrêt émis par la CPI contre le Président du Soudan pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui auraient été commis à l'encontre des milliers de civils sans défense au Darfour.

Ceci montrerait que le Tchad respecte les droits de l'Homme, l'État de droit et le droit international, qui ne reconnaît aucune immunité aux chefs d'Etat s'ils sont accusés devant un tribunal compétent international des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale. Le Tchad s'était d'ailleurs illustré en ce sens, en juillet 2009, en étant le premier Etat africain à émettre une réserve concernant la décision issue du Sommet de l'Union Africaine (UA) appelant les Etats africains parties au Statut de Rome à éviter de coopérer avec la CPI pour les affaires concernant les personnalités africaines importantes. Le Tchad devrait donc maintenir cette position initiale, d'autant plus que cette décision politique de l'Union africaine, ne prévaut pas sur les obligations juridiques formelles du Tchad en tant qu'État partie au Statut de Rome de la CPI de coopérer pleinement avec la CPI.

Si des raisons politiques ou géostratégiques empêchent l'exécution d'un mandat d'arrêt à l'encontre d'un chef d'Etat, comme pour M. El Béchir, le seul moyen de faire en sorte que notre Etat respecte le droit international est d'éviter tout contact avec de tels individus.

Au nom de l'Action mondiale des parlementaires, nous nous joignons ainsi à l'appel de la communauté internationale pour que notre gouvernement se conforme à ses obligations en vertu du droit international et à l'égard de la communauté internationale en arrêtant M. El Béchir et en le livrant à la Cour pénale internationale de La Haye.

Hon. Saleh Kebzabo
Député de l'Assemblée nationale,
Président de l'UNDR
Tchad

Hon. Mahamat Saleh Makki
Député de l'Assemblée nationale,
Président du PUR
Tchad

On-line access to PGA ICC Campaign:

<http://www.pgaction.org/countries/africa/mali.html>
<http://www.pgaction.org/programmes/ilhr/overview.html>
<https://www.facebook.com/pgaction> -- <http://twitter.com/#!/PGAAction>
<http://www.flickr.com/photos/pgaction/collections/>